



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° AP2_057 lancé en par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Hébergement Numéro du projet : AP2_057
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : PRODOMO
Objectifs initiaux : <i>Hébergement et accompagnement socio-éducatifs de jeunes en errance avec animaux</i>
Public(s) cible(s) : <i>Jeunes en errance accompagnés d'animaux</i>
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : <i>Le dispositif expérimenté est donc composé d'un immeuble de 10 places avec des parties communes (salle de vie, cuisine, sanitaires) et d'une équipe de travailleurs sociaux.</i>
Territoire(s) d'expérimentation : <i>Bordeaux</i>
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <i>Le public cible tel que nous le décrivons est exclu des dispositifs d'hébergement classiques du fait de l'impossibilité d'accueillir leurs animaux.</i>
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Etat, Conseil Général, Mairie, Incité (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Etat, Mairie, Conseil Général
Partenaires financiers (avec montants): <i>FIPD (105 609 €), DDCS (178 850 €), Mairie (20 000 €), SNCF (40 000 €)</i>
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 01/09/2010 au 31/12/2013 (2) Durée effective : 01/09/2010 au 31/12/2014
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : CEID-Addictions Type de structure : Association Loi 1901
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : LAPSAC-U Bordeaux 2 Type de structure : structure publique.



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Sommaire (ajouter les numéros de pages correspondantes)

Introduction

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Proposer un accueil avec hébergement et accompagnement Socio-éducatif pour des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans à visée de réinsertion sociale et professionnelle.

Hébergement, accès aux droits, réinsertion sociale et professionnelle.

Hébergement sans limite de durée : santé, insertion professionnelle, logement

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

Accueil avec hébergement de 22 Jeunes en errance âgés de 18 à 25 ans, seuls ou en couple et avec animaux.

1. Public visé

Jeunes en errance âgés de 18 à 25 ans, seuls ou en couple et avec animaux

2. Bénéficiaires directs

Jeunes en errance âgés de 18 à 25 ans, seuls ou en couple et avec animaux. Un couple (mère, 19 ans enceinte) avec enfant de 18 mois et chien.

2.1. Statistiques descriptives

Accueil 22 jeunes depuis l'ouverture, en février 2013.

60% d'entre eux étaient connus et orientés par l'équipe de rue du CEID. C'est à dire repérés dans la rue, dans des squats, par le biais des ateliers Arts de la rue, ou encore par Tapaj (travail alternatif payé à la journée (CEID)) et désireux de tenter l'expérience d'un autre mode de vie.

40%, a été orienté par les services sociaux de secteur, la Mission locale, le CAIO, le CSAPA et CARUD Planterose du CEID, le centre d'addictologie de Charles Perrens et le Samu Social.

1ere année (2013):

14 jeunes accueillis (6 jeunes femmes + 4 couples), avec 6 chiens, un rat et un chat. L'un des couples avait un enfant de 18 mois et attendait un autre enfant. 4 de ces jeunes étaient toujours présents au sein de la structure la deuxième année.

2eme année (2014) :

8 jeunes accueillis dont 4 jeunes femmes. 6 sont toujours présents à ce jour.

Décrire synthétiquement le public visé puis insérer ici le tableau figurant en annexe 1
Jeunes en errance âgés de 18 à 25 ans

2.2. Analyse qualitative

Le dispositif Pro Domo a permis aux jeunes accueillis de se poser dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de confort propices à une réinsertion sociale et professionnelle. Le gîte et le couvert leurs sont proposés gratuitement.

Une attestation d'hébergement est fournie à leur arrivée afin de mettre en œuvre rapidement un certain nombre de démarches administratives indispensables : accès aux droits, accès à la santé, carte d'identité, sécurité sociale, CMU, AAH (allocation, adulte handicapé) inscription mission locale, FAJ, CAPJ, inscription pôle emploi, droit au logement, résolutions de divers problèmes: dettes, justice .

Dettes :

La mise en place d'apurement des dettes TBC et SNCF, ou encore liées aux soins hospitaliers concerne la majorité des jeunes. On note également, pour plus de 50% d'entre eux, des dettes contractées avec divers services de téléphonie.

En outre, l'apurement de ces dettes a autorisé l'accès aux cartes de transports gratuits (TBC/SNCF).

Justice :

40% de la totalité des jeunes gens étaient concernés par des problèmes de justice. Leur présence à Pro Domo, étayée par une équipe éducative, a favorisé la mise en place de mesures alternatives à l'incarcération: sursis avec mises à l'épreuve et suivi SPIP (service de probation et d'insertion pénitentiaire), assorti de travaux d'intérêts généraux et surveillance électronique (deux personnes). Ces alternatives à des incarcérations dépassaient pour 2 d'entre eux, 24 mois. Lors de leur passage à Prodomo, 100% de ceux qui ont eu des problèmes de justice ont pu mettre en place une réelle dynamique de réinsertion sociale et professionnelle. Actuellement, ils sont tous en activité salariée et bénéficie de logements autonomes, à une exception.

Travail/Formation :

35% des jeunes ont eu accès à Tapaj, dispositif en lien avec la ville de Bordeaux, Auchan (activité intérimaire jusqu'à CDD de 6 mois) et la SNCF (CDD 6mois). 45% en chantier et entreprise d'insertion, 10% en contrat de qualification, (obtention niveau IV et niveau 3). 10%, d'entre eux ont eu accès aux emplois saisonniers, ou mission intérim vendanges, Camping etc...
40% de la totalité des jeunes passés à Pro Domo préparent le permis de conduire.

Soins :

La majorité de ces jeunes présentent des difficultés psychiques et psychiatriques plus ou moins envahissantes qui nécessitent des soins et un étayage spécifique. 90% , sont poly-consommateurs de drogues diverses et d'alcool. Durant leur passage à Pro Domo, 75% des jeunes fréquentent des services spécialisés, du CEID et du centre addictologie de Charles Perrens dans une perspective de réduction des risques lié à l'usage des drogues et de mises en place et de maintien de traitements de substitution.

10% des sujets souffrent de troubles envahissants de la personnalité nécessitant la fréquentation récurrente d'établissements psychiatriques et posent les limites de l'accueil à Pro Domo.

Familles :

Pour 80% des personnes accueillies, Pro Domo a permis de renouer et maintenir des liens avec leur famille. Certains parents, à leur invitation, sont venus visiter les jeunes à Prodomo.

L'accueil à Pro Domo n'est pas limité dans le temps. Les jeunes sont majoritairement restés de 6 à 24 mois pour une moyenne d'une année de présence. Un jeune a choisi de repartir en squat et un n'a pas été en capacité de se maintenir dans le dispositif à l'issue du mois d'essai.

Après Pro Domo :

Parmi ce groupe de 22 (fin 2014), 55 % sont désormais en appartement autonome par l'intermédiaire de différents partenaires : Emmaüs, Diaconat, Habitat et Humanisme via le SIAO, ou encore de bailleurs privés pour 25% d'entre eux.

Actuellement (mars 2015), 61% des 26 jeunes passés par Pro Domo occupent toujours leurs logements.

Après l'installation des Jeunes dans leur logement autonome un suivi est maintenu par l'équipe des travailleurs sociaux de Pro Domo. L'équipe se déplace 2 ou 3 fois au domicile du jeune, en revanche, le jeune peut venir à Prodomo dès qu'il en ressent le besoin pour des questions administratives mais également pour échanger.

En quittant la rue, le squat, ces jeunes abandonnent un style de vie mais aussi, souvent un réseau relationnel qui ne leur apparaît plus conciliable avec leur nouveau choix de vie. Un sentiment de solitude se ressent, facteur de risque d'abandon du projet de vie alors en place.

3. Bénéficiaires indirects

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Cf. tableau 2

B. Partenariats

Les partenaires ont pu être mobilisés tout au long de l'expérimentation et notamment sur la phase préparatoire. Les différents comités de pilotage qui ont été organisés ont permis de construire en commun l'opérationnalité du projet.

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
DDCS	Etat	Accompagnement dans la phase préparatoire du projet Appui technique et financier
Conseil Général	Département	Accompagnement dans la phase préparatoire du projet
Mairie	Commune	Accompagnement dans la phase préparatoire du projet Appui technique et financier

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	54 %
Cofinancements extérieurs à la structure	46 %
Autofinancement	-

C. Pilotage de l'expérimentation

Un comité de pilotage a été constitué avec des salariés du CEID impliqués par le projet ainsi que nos partenaires (DRJSCS, DDCS, Conseil Général, Mairie de Bordeaux, la CUB, SNCF)

D. Difficultés rencontrées

La première difficulté a été l'ouverture du centre puisque celle-ci a été ralentie par des procédures engagées par les riverains au moment du dépôt de permis de construire. Cette situation n'est pas un cas isolé et par expérience, nous savons que l'implantation d'un centre d'accueil et/ou d'hébergement à destination d'un public « précaire » génère souvent des craintes de la part des riverains. Dans le cas présent, une forte mobilisation des riverains s'est opérée avec la création d'une association qui a tenté de faire avorter le projet par le biais d'un recours en contentieux à l'encontre du permis de construire que nous avons déposé afin d'aménager et mettre aux normes le local. Parallèlement à la procédure, un travail de médiation a été mené afin d'expliquer le projet et apaiser les inquiétudes des riverains.

D'un point de vue du fonctionnement, il est apparu que les effectifs affectés au centre, qui fonctionne en service continu, ne permettent pas de dégager suffisamment de temps pour assurer les accompagnements extérieurs qui doivent être effectués dans le cadre de la prise en charge des bénéficiaires (démarches administratives, rendez-vous médicaux, professionnels etc...)

Le projet, tel que nous l'avions envisagé dans sa globalité (45 places sur 3 phases), doit permettre, en mutualisant les ressources humaines, ce niveau de qualité de prise en charge recherché. Ce premier dispositif de 10 places ne présente donc pas une capacité d'accueil suffisante pour être économiquement viable au regard des prix de journées qui peuvent être alloués par les partenaires financiers. Nous continuons donc à travailler sur la phase 2 du projet qui prendrait la forme d'une maison-relais d'environ 24 places et qui viendrait compléter ainsi le dispositif.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le projet social initial élaboré en amont avec le public visé et la mise en place de différents outils tout au long de l'expérimentation permettent d'imaginer une modélisation de ce projet sur d'autres territoires où les mêmes besoins sont également repérés.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Les jeunes en errance accompagnés d'animaux représentent un public en constante progression que l'on retrouve dans la majorité des villes. D'un point de vue du public visé, la transférabilité du projet expérimenté sur d'autres territoires serait donc une réponse adaptée.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

L'action initiale étant l'hébergement de jeunes en errance avec animaux, une des difficultés à la modélisation du projet est l'implantation du centre dans le territoire. Il nous apparaît important d'anticiper cette difficulté par la mise en place d'une politique de communication et de médiation auprès des riverains.

Les actions liées à l'accompagnement socio-éducatif ont fait l'objet de la création d'outils facilement transférables.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenariats développés pour cette action avec notamment le CCAS, le SIAO, les Missions locales et différentes entreprises d'insertion constituent un socle indispensable à l'accompagnement du public.

En effet, le dispositif PRODOMO permet aux jeunes de « se poser » afin de pouvoir mettre en place différentes démarches qui vont les amener à une réinsertion socio-éducative voire professionnelle. Ce dispositif n'a donc de sens que s'il est coordonné avec les différents acteurs locaux du secteur social.

4. Impacts sur la structure

Conclusion

Ce projet innovant représente, selon nous, une réponse adaptée au problème des jeunes en errance qui vivent en marge de la société suite à des ruptures sociales et familiales. Ne pouvant pas s'intégrer dans des structures de droit commun (non accessibles aux animaux de compagnie), ces jeunes ne bénéficient pas des aides existantes.

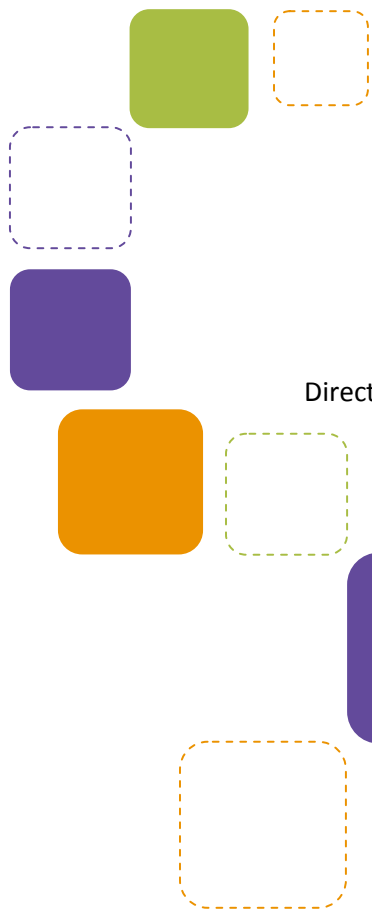
L'ouverture de la phase 1 du projet a ainsi permis d'héberger depuis le début de l'expérimentation une vingtaine de personnes avec qui, pour la majorité, nous avons déjà obtenu des résultats concrets d'amélioration de leur situation d'un point de vue sociale, éducative et professionnelle. Cette première phase qui est essentielle à la mise en place d'un travail constructif avec ces jeunes nous amène à tisser des liens avec les structures de droit

commun qui ne se seraient peut-être jamais mis en place sans cette première étape. Ce dispositif doit donc se poursuivre et se développer en termes de capacité d'accueil et doit également être complété par des phases d'accueil et d'hébergement plus autonome comme des maisons-relais ou pensions de famille. Parallèlement à la question de l'hébergement, des solutions innovantes existent aujourd'hui au niveau de l'insertion professionnelle et le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée) qui a été développé par le CEID depuis 2 ans permet de proposer une première approche du monde du travail pour ces jeunes. Ce dispositif a déjà permis à de nombreux jeunes (dont certains sont hébergés à PRODOMO) issus de la rue et vivant essentiellement de la manche, d'accéder à un premier emploi qui, au-delà des aspects financiers (on estime que faire la manche peut rapporter autant qu'un travail « classique »), permet à ces jeunes de retrouver confiance en soi et la reconnaissance sociale qui découle de ces expériences professionnelles modifie considérablement leur vision de la société et de la place qu'ils y occupent.

Ces nouveaux dispositifs créés « sur mesure » pour cette population donnent donc des résultats positifs concrets et facilement mesurables. En revanche, le contexte économique actuel, rend difficile leur pérennisation. Concernant plus particulièrement PRODOMO, qui est un projet qui peut paraître très coûteux au regard de la capacité d'accueil, la mobilisation des partenaires financiers reste insuffisante à ce jour et pourrait à terme compromettre sa pérennisation.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 2 sur les actions** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 3 sur les outils** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (*à ne pas insérer au rapport*)



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP2_057	Nom de la structure porteuse de projet	CEID-Addictions		
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes		14	8	22	1
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires		14	8	22	1

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	1
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	20
Autres : (préciser) <i>Compagnon de la maman de l'enfant</i>	1
Autres : (préciser)	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	
Actifs occupés	
Autres : (préciser) <i>jeunes en errance avec animaux</i>	22
Autres : (préciser)	
Niveau de formation	
Infra V	15
Niveau V	2
Niveau IV	4
Niveau III	1
Niveau III	
Niveau I	
Sexe	
Filles	10
Garçons	12
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

Réalisation

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, la totalité de mon territoire

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Aide au remplissage

Ce document a pour but de mieux connaître le public (nombre et composition) et l'échelle d'intervention des expérimentations financées par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il est à compléter dans le cadre de la restitution finale **au format excel suivant « APX_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « APDOMX_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « HAP_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », selon les codes qui vous ont été attribués.**

Cette aide reprend la structure du document et précise les modalités de remplissage du document.

A noter : les parties du document en italique (identifiant du projet, nom de la structure porteuse, catégorie Autres) sont modifiables. Une case remarque est à votre disposition en bas du document pour toute remarques concernant le remplissage de ce document.

Identification

Le code qui vous a été attribué, qui constitue l'identifiant FEJ de votre expérimentation, doit être renseigné dans la cellule suivant "Identifiant du projet", en cohérence avec l'archivage du fichier (APSCOX_XX, APDOMX_XXX, HAP_XXX, etc.). Il vous est ensuite demandé de renseigner le nom de la structure qui porte le projet.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action

Il s'agit de suivre le nombre de bénéficiaires effectifs **entrant dans le dispositif** pour chaque année. Une année du dispositif ("Année 1, Année 2, Année 3") correspond à une **"promotion" de bénéficiaires recrutés**. Pour les expérimentations en milieu scolaire ou universitaire par exemple, les bénéficiaires seront recensés par année scolaire. Si le programme recrute des bénéficiaires en continu, il s'agit de périodes de 12 mois à partir du démarrage du dispositif. Toute précision à ce sujet peut être indiquée dans la case "Remarques".

Il est important de souligner que par **"bénéficiaires" de l'action nous entendons les bénéficiaires directement touchés par l'action, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaire d'une formation, d'un accompagnement, etc.)**. Par exemple, une expérimentation dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales ; le document nous renseignera donc uniquement sur ce public adulte.

Cette première section récapitule le nombre total de bénéficiaires, selon qu'ils sont jeunes (moins de 25 ans) ou adultes. Cette distinction est faite par l'âge mais également par la qualité : un éducateur spécialisé de 24 ans bénéficiant du programme **en tant qu'éducateur** (mis en réseau avec d'autres professionnels de jeunesse par exemple) sera comptabilisé comme un bénéficiaire adulte.

Les première, deuxième et troisième colonnes détaillent le nombre de bénéficiaires **par "promotion" du dispositif** (voir plus haut), pour les jeunes bénéficiaires, pour les adultes bénéficiaires et pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quatrième colonne détaille le nombre de bénéficiaires directs **entrés dans le dispositif (qu'ils aient abandonné ou non en cours de route) pendant toute la durée de l'expérimentation**. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Dans la dernière colonne, il s'agit de renseigner le nombre de bénéficiaires **ayant abandonné ou ayant été exclus pendant toute la durée du dispositif**. Par exemple un bénéficiaire ayant déménagé dans une région où le dispositif n'existe plus sera comptabilisé dans cette catégorie. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques

1. Jeunes

Dans cette section, il s'agit de préciser la composition du public **effectivement touché** de jeunes bénéficiaires à **leur entrée dans le dispositif** en termes d'âge, de situation, de niveau de formation et de sexe. Pour chaque caractéristique, **le nombre de jeunes de chaque sous-catégorie (tranche d'âge par exemple) doit être précisé**. Ces caractéristiques sont détaillées ici.

L'âge est défini par tranche. Chaque tranche inclut l'âge le plus bas, mais exclut l'âge le plus haut : la catégorie "moins de 6 ans" regroupe les enfants jusqu'au jour de leur 6^{ème} anniversaire exclus, la catégorie "6-10 ans" regroupe les plus de 6 ans (à partir du jour de leur 6^{ème} anniversaire inclus) jusqu'au jour de leur 10^{ème} anniversaire exclus, etc. **Pour la catégorie "18-25 ans", le 25^{ème} anniversaire est inclus, tout comme l'année qui suit, jusqu'au 26^{ème} anniversaire exclus.**

La variable "situation" permet de distinguer les élèves scolarisés, des étudiants du supérieur, des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

Pour les élèves scolarisés, il s'agit de préciser le type d'établissement scolaire fréquenté : pré-élémentaire, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et CFA. Les étudiants du supérieur sont regroupés sous une seule catégorie. A noter que les étudiants du supérieur en CFA doivent être comptabilisés dans la catégorie "étudiants du supérieur" et pas dans la catégorie "jeune apprentis en CFA".

La catégorie "demandeurs d'emploi" regroupe toute personne sans emploi, en recherche d'emploi, inscrite ou non au Pole Emploi. Les stagiaires de la formation professionnelle font partie des demandeurs d'emploi.

La catégorie "Autres" doit être utilisée pour les situations ne correspondant pas aux catégories prédéfinies. Ce sera par exemple le cas de jeunes en errance. Dans ce cas, vous pouvez préciser de quelle situation il s'agit.

Le niveau de formation se décline comme suit :

- Niveau infra V : niveau de formation inférieur à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré ;

- Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP, et par assimilation, du CFPA du premier degré ;

- Niveau IV : niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat général, professionnel ou technologique ;

- Niveau III : formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ;

- Niveau II : formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 ;

- Niveau I : formation de niveau supérieur à celui du master 1.

Comme souligné précédemment, si le public cible de l'expérimentation menée ne correspond pas aux catégories présentées pour chaque caractéristique, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

2. Adultes

Dans cette section, le public d'adultes bénéficiaires n'est caractérisé que par sa qualité, c'est-à-dire **la relation qu'il entretient avec le jeune** (parents) ou **la fonction qu'il occupe** (enseignants, conseillers d'orientation et psychologues, etc.). Vous devez préciser le nombre de bénéficiaires directs adultes de chaque sous-catégorie (parents, enseignants, etc.) composant le public de l'expérimentation.

Si le public cible de votre expérimentation ne correspond pas aux catégories présentées ici, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif

1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

Cette question permet d'identifier si la totalité ou une partie des bénéficiaires directement touchés par le dispositif est inscrite et suivie par la mission locale. La question doit être renseignée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation et en fonction de ce qui a été effectivement mis en place. Les cases sont pré-remplies.

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place

Les cases de cette section sont pré-remplies. Il faut sélectionner la réponse adaptée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation dans la première colonne puis à la fin de l'expérimentation, en fonction de ce qui a été finalement mis en place.

1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :

Il suffit de sélectionner l'échelle d'intervention de votre expérimentation. Cette échelle d'intervention est définie comme suit :

- Communale : une ou plusieurs communes ou communautés de communes ou d'agglomération dans un même département ;
- Départementale : un ou plusieurs départements dans une même région ;
- Régionale : une seule région ;
- Inter-régionale : 2 et 3 régions ;
- Nationale : plus de 3 régions.

Un seul choix est possible : une expérimentation mise en place dans plusieurs départements d'une même région sera classé dans la catégorie "départementale" si elle n'est pas mise en place dans tous les départements de la région ; dans le cas contraire, elle sera placée dans la catégorie "régionale". Dans le cas d'une expérimentation mise en place dans des communes de plusieurs régions, l'expérimentation sera classée comme "inter-régionale" s'il s'agit de 2 ou 3 régions, ou "nationale" s'il s'agit de plus de 3 régions.

2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?

en place uniquement dans des établissements en zone urbaine sensible (ZUS) pourra répondre "Oui, la totalité".

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	AP2_057
-------------------------	---------

Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1 Projet social	pilotage	utilisateurs : professionnels	Papier + informatique	oui
2 Règlement intérieur	pilotage	Destinataires : bénéficiaires	Papier	oui
3 Dossiers individuels	suivi	utilisateurs : professionnels	Papier + informatique	oui
4 Réunion d'équipe	pilotage + suivi + communication	utilisateurs : professionnels	Oral + cpte-rendu papier + info	oui
5 Conseil de maison	pilotage + communication	Utilisateurs : professionnels + bénéficiaires	Oral + cpte-rendu papier + info	oui
6 Relation partenaires	suivi	Utilisateurs : professionnels + bénéficiaires	support informatique + oral	oui
7 Formation Sécurité incendie	formation	Destinataires : professionnels et bénéficiaires	présentation orale + support papier	oui
8 Gestion des stocks alimentaires	sensibilisation	Utilisateurs : bénéficiaires	support papier	oui
9 Sensibilisation à l'hygiène	sensibilisation	Destinataires : bénéficiaires	oral	oui
10 Gestion et participation aux tâches	sensibilisation	Utilisateurs : bénéficiaires	support papier	oui
11				
12				
13				
14				
15				